



Annexe 2

DEMANDE DE MOBILISATION DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D I F) Pour l'année scolaire 2017/2018

Personnels enseignants du 1^{er} degré
Décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (fonctionnaires de l'Etat)
Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 (agents non titulaires de l'Etat)

Dossier suivi par
Eryk HEYTENS

Le dossier est à retourner impérativement à la DPE1 avant le 04 avril 2017

erik.heyten@ac-besancon.fr
Tél : 03 81 65 48 50 (standard)

Je soussigné(e), Nom et Prénom :.....né(e) le.../.../.....

Mail professionnel :.....

Grade :.....

Titulaire Non Titulaire

Ecole Etablissement d'affectation :.....

Date d'entrée dans la fonction publique :...../...../.....

Quotité de service :

Année	Temps plein	Temps partiel (indiquer la quotité)
2011		
2012		
2013		
2014		
2015		
2016		

Demande à utiliser mon capital d'heures disponibles au titre du DIF pour suivre la formation :

Intitulé de la formation :
(Joindre le programme le cas échéant)

Nom et adresse de l'organisme de formation :

Dates de la formation :
Durée totale de la formation (en heures) :

Je souhaite utiliser : heures

Dont : heures sur les droits acquis
..... heures par anticipation

Cout de la formation :

Financement demandé :

Le souhait de suivre cette formation s'inscrit dans le cadre du projet professionnel précisé ci-dessous :

PRESENTATION DU PROJET PROFESSIONNEL DE L'AGENT :

Fait à _____ , le _____

Signature de demandeur

Avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale :

Cachet de l'établissement

Date et signature

Avis circonstancié du Référent mobilité carrière :

Date et signature

Signature

Avis de la Commission du

Décision de l'IA-DASEN

Besançon le
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du département du Doubs

Jean-Marie RENAULT

Documents à transmettre à :

DSDEN- DPE1-26 rue de l'observatoire-25030 BESANCON CEDEX